

Quimper, le 25 mai 2007

RATIOS – QUOTAS MÊME COMBAT ?

Avancement de grade : à la Saint-Glin-Glin

La loi du 19 février 2007, relative à la Fonction Publique Territoriale, a remplacé les quotas par des ratios promus/promouvables, fixés par la collectivité, pouvant aller de 0% à 100%. Le ratio détermine un nombre maximum d'agents pouvant être nommés. Par exemple, pour la nomination au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, 55 agents remplissent les conditions d'avancement. Si le ratio est de 80%, cela veut dire que 44 agents, au *maximum*, pourront être nommés.

Avec les quotas, de nombreux collègues étaient bloqués depuis des années au dernier échelon de leur grade. Puisque la récente loi permet de débloquent les carrières, mettons là en pratique. D'autant plus que pendant ce temps, le pouvoir d'achat diminue. Depuis 2004, si la hausse des prix est de 5%, celui du point d'indice n'est que de 2,3%, sans compter celle de prime comme l'ICT qui est de 0%

2007 : année transitoire ?
Alors, remettons les compteurs à zéro
en nommant **TOUS** les collègues promouvables

Beaucoup de collectivités ne se sont pas encore prononcées, mais vont le faire prochainement. A Douarnenez, les ratios vont de 30 à 100%, en catégorie C, il est prévu de nommer tous les collègues en trois ans.

Au Conseil général, les propositions sont proprement inadmissibles.

- L'administration propose la nomination des personnes ayant réussi l'examen professionnel d'adjoint administratif. C'est la moindre des choses et nous le réclamons depuis 2004.
- Pour le reste ? calculer les ratios, pour arriver au même résultat qu'avec les quotas ! Dans plusieurs grades, la situation est même pire que l'année dernière. (Voir exemples ci-dessous)

Nomination au grade de	Nombre de promouvables	Nbe de promus proposé par la direction
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	16	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	51	2
Rédacteur principal	77	5
Assistnt socio-éducatif principal	196	6

(il n'y a pas d'erreur : six, pour cent quatre vingt seize, deux, pour cinquante et un, etc ...)

**Mesdames, messieurs les élus, vous ne pouvez plus vous retrancher derrière les quotas.
Vous devez débloquent les déroulements de carrière des agents.**

Signez la pétition, au verso, pour réclamer de véritable déroulement de carrière,

elle est diffusée dans toutes les collectivités du département dans le courant du mois
À renvoyer à CGT, Conseil général, 32 bd Duplex 29196 Quimper cedex

PROMOTION INTERNE : le parcours du combattant

Fiche de candidature, lettre de motivation, entretien, comité de décision restreint, postuler sur un poste, re-entretien, postuler sur un 2^{ème} poste, re-re-entretien, postuler sur un 3^{ème} poste, re-re-re-entretien, *dring ! vous avez dépassé le délai imparti, retournez à la case départ, ne touchez pas 20 000 euros.*

Pétition nationale

Non aux ratios, OUI à un véritable déroulement de carrière !

L'accord sur la réforme des carrières de la catégorie C (réforme Jacob), signé par des organisations syndicales minoritaires et applicable au 1^{er} janvier 2007, supprime tous les quotas d'avancement de grade, ce qui en soit est une bonne chose, mais crée de nouveaux blocages.

En remplacement de ces anciens quotas définis nationalement, le gouvernement veut mettre en place, avec les organisations signataires, un système de ratios promus/promouvables, décidé par l'employeur collectivité par collectivité pour les avancements de grade et après avis du Comité technique paritaire. Loin de supprimer les blocages, ce système mettrait en cause l'unicité des carrières dans la Fonction publique territoriale, creuserait les inégalités et la concurrence entre collectivités, freinerait la mobilité externe et permettrait aux employeurs non seulement de nommer ou pas les agents, mais aussi de définir les règles du jeu !

En outre, dans un contexte de politique d'austérité salariale, la limitation des déroulements de carrière avec des ratios augmenterait la dégradation de notre pouvoir d'achat.

PROPOSITIONS CGT

- Une refonte ambitieuse de la grille ;
apportant des augmentations de salaire significatives à tous ;
- Une reconnaissance et l'harmonisation des qualifications ;
- Le déblocage des carrières et des promotions ;
- Des créations d'emplois statutaires partout où c'est nécessaire.

C'est pourquoi, les personnels refusent l'instauration des ratios au sein de leurs collectivités et demandent de véritables déroulements de carrière sans aucun blocage. Quotas ou ratio, par l'activité syndicale dans les collectivités, nous continuerons notre bataille pour une gestion collective des carrières !

Nom	Prénom	Collectivité	Signature

À retourner à la Fédération par fax (01 48 51 98 20) ou par mail (fdsp@cgt.fr)